

est fusillé dans l'une des versions cinématographiques : il ne saurait être le coupable. Résolument plus féconde, l'hypothèse du philtre malfaisant tourne momentanément notre attention vers un autre meurtre, celui de Laura, qui est néanmoins lié à celui de François. La matriarche serait morte parce qu'elle *en savait trop*, mais arrêtons-nous ici, car le danger de divulguer est bien réel quand on a affaire à un essai de ce genre, et une grande partie du plaisir de la lecture tient dans le suspens créé par l'écriture.

Une fois les trois grandes pistes balisées, la section intitulée « Y'est-tu mort, le mort ? » nous propose un dialogue entre *Maria Chapdelaine* et le film *La mort d'un bûcheron* (1973) de Gilles Carle. Cette dernière lecture était inévitable, puisque l'intertextualité entre les deux œuvres saute aux yeux. Non seulement le roman de Hémon est directement convoqué dans le long métrage, une certaine Marie Chapdelaine y étant à la recherche de son père, un bûcheron disparu. Elle fera même la rencontre d'un dénommé François Paradis... À travers cette analyse de Marie, Maria se voit en quelque sorte restituer « la liberté interprétative [qu'elle] se faisait subtiliser tout au long de son récit ». Et la docilité du roman de Hémon fait place à la révolte dans le film. Cette ultime piste est la bienvenue et sert bien l'éthique adoptée par Bélanger et Carrier-Lafleur, qui « refus[ent] l'immuable texte » et « désir[ent] le chantier sans fin, l'intranquillité ». La fiction reprend ses droits dans l'épilogue, où les auteurs mettent en récit leur hypothèse principale de la section sur le meurtre, créant ainsi une nouvelle continuation de l'œuvre de Louis Hémon. Si on omet la maladresse du traitement des questions autochtones, l'essai est d'une lecture agréable et sa plus grande force est sans doute qu'il ne s'embarrasse pas de cloisons inutiles entre œuvre originale et adaptations, entre recherche et création.

ISABELLE KIROUAC MASSICOTTE,
Département de français, d'espagnol et d'italien,
Université du Manitoba

Marc Chevrier, *L'empire en marche. Des peuples sans qualités de Vienne à Ottawa*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 638 p.

Le lecteur d'un tel ouvrage (d'autant plus s'il est chargé de le recenser) cherche le mot juste pour le qualifier au mieux : monumental ? Chose certaine, l'ouvrage, qui embrasse à la fois la philosophie, la science politique et le droit (sans parler de la littérature), fait exception dans la production québécoise. Plus encore : à ma connaissance, cette véritable mise à plat de la notion d'empire qu'offre l'auteur est unique dans toute la littérature francophone. Il faudra sans doute du temps pour que cette fresque, qui ne laisse découvrir ses richesses que lentement, au fil d'une argumentation toujours élégante mais aussi très dense, trouve le public qu'elle mérite ; mais si je devais parier sur

un ouvrage qui sera considéré important quand, dans vingt-cinq ou cinquante ans on demandera ce qui s'est publié dans le premier quart du XXI^e siècle au Québec, c'est sans hésiter sur *L'empire en marche* que je miserais.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première porte sur la notion d'empire à proprement parler dans la philosophie politique, des Anciens jusqu'aux Modernes. Montesquieu — on saura bientôt pourquoi — occupe une place centrale dans le dispositif conceptuel mis en place par l'auteur. La deuxième partie porte sur la notion de fédéralisme, dont l'auteur estime, ce qui peut étonner à première vue, qu'il circonscrit la structure la mieux à même de permettre à l'empire de se perpétuer à l'ère moderne. La troisième porte sur le fédéralisme canadien, en particulier, et plus largement sur le Canada depuis sa fondation jusqu'à l'ère présente. La thèse centrale de l'ouvrage se révèle dans un mouvement qui évoque une spirale : cette thèse est comme un centre, autour duquel « gravitent » les parties, les chapitres et les sous-chapitres, un centre dont les contours se précisent lentement, jusqu'à une conclusion où tout est soudain synthétisé avec une clarté qui laisse le lecteur dans un état où se mêlent l'éblouissement et le sentiment que, désormais, un certain nombre de choses ne lui apparaîtront plus de la même façon. Un livre qui transforme le lecteur : voilà une chose qui n'est pas si courante désormais en sciences sociales.

Quelle est donc cette thèse qui, on le découvre à la fin, organise toute l'économie de l'ouvrage ? On hésite à la résumer en quelques lignes, puisqu'il a fallu plus de six cent pages à l'auteur pour la présenter. Mais c'est la règle qui s'impose au recenseur. Pour ce faire, il est condamné à céder à un schématisme, étranger à un ouvrage, qui — c'est l'une de ses originalités — ne cesse de renvoyer le lecteur désireux de comprendre ce qu'est l'Empire à la « Cacanie » décrite dans *L'homme sans qualités* de Robert Musil, cet Empire (c'est de l'austro-hongrois qu'il s'agit) en train de se décomposer sous les yeux incrédules et parfois goguenards de ses sujets.

Cette thèse suppose d'abord que l'on saisisse une distinction posée d'emblée par l'auteur : l'empire n'est pas à confondre avec l'impérialisme, entendu en un sens économique (libre circulation ou exportations de marchandises, de capitaux, etc.). Si ces phénomènes ne sont pas négligeables, Marc Chevrier envisage plutôt l'empire comme une *forme politique*. On comprend ce que l'auteur veut faire entendre par là si on est attentif au contraste qu'il relève entre l'Empire ou la forme impériale du politique et l'État ou la forme étatique. Un État (on se situe évidemment ici sur le terrain des « idéaux-types ») renvoie à des formes objectives, à des normes et à des institutions qui ont une prétention à s'inscrire dans la durée (ce qui ne veut pas dire que ces normes et ces institutions soient immuables). Or il est frappant de relever que les Empires hésitent à utiliser le terme d'État, voire le refusent : le langage politico-juridique qu'ils privilégient lui substitue le terme de « gouvernement », lequel est censé se trouver à la tête d'une « union », aux contours souvent flous. Ces termes ne sont pas innocents, et renvoient en fait à une conception du politique où les formes objectives durables ou stables tendent à céder à d'autres, dont on dira, par contraste, qu'elles

disposent le motif de la subjectivité en leur cœur. Alors que l'État suppose un territoire, nettement délimité par des frontières, qui permettent de distinguer un « dedans » et un « dehors », une « communauté » (nationale par exemple) et un ou des « Autres », l'Empire s'arrime plutôt au couple centre/périphérie, sans que l'on sache au juste où passe la frontière qui les sépare. Un Empire récuse la « fermeture », à quoi il préfère l'« ouvert » : le centre se soumet une périphérie en fonction à la fois de la puissance dont il est porteur et de la plus ou moins grande plasticité du matériau qu'il cherche à dominer. L'Empire est souple, voire « tolérant » : s'il tend à l'expansion, il sait reculer quand la résistance se fait plus forte, pour inlassablement repartir à l'assaut ensuite. C'est qu'il repose sur une anthropologie, comme Montesquieu l'a exposé au mieux dans des pages de ses cahiers qu'il a par ailleurs choisi de ne pas intégrer à *L'esprit des lois*. Qu'est-ce qu'un être humain ? On peut le définir, tel Aristote, comme un animal politique (un citoyen). On peut le définir également, tel Thomas d'Aquin, comme un animal social (un sociétaire). Et on peut le définir également simplement comme un membre de l'espèce humaine (ce que l'auteur appelle la « nue-humanité »). L'Empire ne connaît pas la figure du citoyen au sens fort du terme : les êtres qu'il domine sont des « sujets », dénués du pouvoir constituant (se donner à soi-même la constitution de son choix) et du pouvoir de s'autogouverner (ce qui définit plutôt la république démocratique). Il peut, ou non, dépendamment de la conjoncture, reconnaître à ses sujets, le titre de sociétaires : les sujets de l'Empire peuvent avoir droit à leur culture — mais ce n'est pas, pour reprendre la précision d'Hubert Aquin, une « culture globale », en ce que les sujets y sont des animaux culturels et sociaux, mais non politiques. Si la résistance est plus forte, les sujets ne sont ni des animaux politiques et ni des animaux sociaux : ils sont alors tenus par l'Empire pour des êtres déliés, dissociés de l'activité politique et de la culture même partielle. Des êtres humains « nus », de purs individus, dont le seul recours est le droit — mais un droit abstrait, c'est-à-dire un droit pensé, abstraction faite de tout ancrage dans une communauté politique ou culturelle. L'Empire, pour dire les choses en quelques mots, appuie son règne sur un *régime de séparations* — au premier chef, les séparations qui dénie aux sujets qu'il domine le statut d'êtres « totaux », à la fois actifs politiquement et porteurs d'une culture globale. Ces sujets peuvent alors avoir leur « État », mais c'est, comme le dit Montesquieu à propos de l'Irlande, un « État esclave ».

Ce régime des séparations est en quelque sorte le secret de la puissance impériale. Car si les séparations peuvent sembler des amputations (aux sujets sont interdits le pouvoir constituant et le pouvoir de s'autogouverner, parfois même leur culture), l'Empire, je l'ai déjà mentionné, promet un discours qui rime avec l'ouverture, voire la tolérance. S'il interdit à ses sujets l'exercice du pouvoir politique au sens fort du terme, c'est au nom de la paix — la vie politique n'est-elle pas le lieu des passions, qui peuvent facilement se faire violentes ? N'en est-il pas d'ailleurs de même des cultures, toujours tendues

vers l'étroitesse et l'exclusion ? Annonceur et porteur de la paix, l'Empire est donc disposé à l'écart des passions — il est l'expression de la raison. Il ne domine pas pour rien ses sujets : il les éduque, il les civilise, il les élève. Le centre est en haut, la périphérie est en bas. Le centre est le lieu de l'universel, de l'humanité générique, accomplie, celle qui s'est élevée au-delà des particularismes étroits, entretenus par les États-nations, ces porteurs de violences et de guerres.

Subtilement, l'auteur amène ses lecteurs à considérer l'idée que le fédéralisme est une structure qui reprend la forme impériale en en émoussant les arêtes susceptibles de s'attirer l'opprobre des Modernes qui jugent cette forme relever des temps anciens. On peut aisément repérer dans les écrits de P.-E. Trudeau, par exemple, les motifs ci-haut relevés : la raison (contre la passion), la paix (contre la guerre), les « grands ensembles » (contre les États-nations), l'ouverture et la tolérance (contre la fermeture et l'intolérance), l'universel (contre les particularismes étroits). L'Empire, en somme, est « progressiste » — dressé contre la réaction, contre le vieux monde, qui constamment menacent l'humanité de régression. Ce qui n'empêche aucunement l'auteur de faire du fédéralisme, à la fois en théorie et en pratique, une structure qui, prolongeant la forme impériale de gouvernement, perpétue dans la modernité un héritage théologico-politique qu'on croyait pourtant surmonté, où en haut se loge la sagesse, chargée de gouverner ce qui, en bas, semble condamné à une sorte d'immaturité qui a besoin d'être chapeauté ou supervisée si on ne veut pas la voir sombrer dans la barbarie. Le multiculturalisme, au sens où le fédéralisme canadien l'entend en particulier, est la traduction en pratique de cette structure : un centre arrimé à une constitution visant « l'ordre et le bon gouvernement » et à une charte qui reconnaît « la suprématie de Dieu et la primauté du droit », chapeaute des « cultures » dont la légitimité est reconnue en autant qu'elles se trouvent soumises, en dernière instance, à l'individualisme juridique, c'est-à-dire au droit des individus, garantis par les tribunaux, de les embrasser (ou pas). Les cultures sont par là domestiquées, aussi bien dire désamorçées.

Ce centre ou ce haut soi-disant civilisateur n'est pas lié dialectiquement ou dialogiquement à sa périphérie ou au bas : il ne se nourrit pas d'eux tout en les nourrissant en retour. Il existe en tant qu'il est élevé au-dessus d'eux, qu'il s'en abstrait ou en fait abstraction ; et les cultures, « en bas » sont reconnues en tant qu'elles se soumettent au primat des droits individuels. L'Empire, au final, apparaît ainsi pauvre, voire vide, culturellement parlant ; il n'est enraciné en rien. Il est « sans qualité » — comme les sujets qui l'habitent. Le Canada, État fédéral qui prolonge la forme impériale selon l'auteur, est une sorte de Cacanie qui aurait réussi.

GILLES LABELLE,
École d'études politiques, Université d'Ottawa